



Activités

miva s'est spécialisée dans le financement de moyens de transport et de communication adaptés aux conditions dans les pays en voie de développement. A cet effet, miva soutient les organisations locales dans leurs propres projets qui bénéficient au plus grand nombre possible de personnes. Les partenaires de projet de miva agissent sous leur propre responsabilité et sont en mesure d'apporter une contribution substantielle de leur côté. Par ses activités, miva favorise le développement durable sur place de sorte que les populations puissent améliorer elles-mêmes leur situation économique et sociale et développer des perspectives d'avenir dans leur milieu environnant.

Partenaires et projets

Les partenaires du projet sont largement ancrés dans la population. Ils disposent de structures qui permettent et favorisent la participation globale de la population, en particulier des groupes défavorisés tels que les femmes et les jeunes, les communautés indigènes et les personnes handicapées, quelle que soit leur affiliation politique, ethnique et religieuse. Ils poursuivent des objectifs clairement définis et développent des visions pour l'avenir. Ils font preuve d'une structure organisationnelle établie et d'une comptabilité adéquate. En outre, ils doivent avoir le statut de personne morale. miva ne soutient pas les personnes privées.

miva demande au partenaire de projet de fournir des informations détaillées quant à l'organisation et le projet à soutenir. La requête doit comprendre une description précise de la situation économique et socio-politique locale ainsi que des renseignements sur les infrastructures existantes telles que les voies de transport, les transports publics et les moyens de communication. En plus, le partenaire doit justifier le besoin d'acquisition d'un nouveau moyen de transport ou de communication et illustrer ses activités par des photos expressives. Une proposition de financement et la consolidation des comptes des deux années précédentes sont également à joindre à la demande. Afin de pouvoir vérifier l'exhaustivité des informations nécessaires, miva les réclame à l'aide d'un formulaire détaillé. Les requêtes sont examinées, évaluées et approuvées par la commission des projets de miva qui se compose de professionnels expérimentés dans le domaine de la coopération au développement.

miva ne soutient que les moyens de transport et de communication fonctionnels dont l'équipement et le standard sont indispensables pour atteindre les performances requises. L'objectif principal est d'assurer la mobilité nécessaire et urgente. En général, miva finance des véhicules neufs ou des occasions de haute qualité, car ceux-ci sont, contrairement aux voitures usées suisses, parfaitement adaptés aux conditions régionales.

Le financement des moyens de transport ou de communication est réglementé dans un accord de coopération entre miva et le partenaire de projet comprenant un contrat de service. Cet accord est établi de sorte que les objectifs favorisent le développement durable et soient vérifiables.

Suivi et analyse des risques

miva vérifie la mise en œuvre correcte de projets au moyen de visites aléatoires sur place et, en règle générale, au moyen des pièces justificatives demandées et d'un bref rapport. Pour les projets dépassant un coût de CHF 10'000, miva exige un rapport final après un an qui présente les résultats d'une auto-analyse du partenaire en ce qui concerne la réalisation des objectifs de performance.

miva dispose d'un réseau bien établi de personnes et d'institutions de confiance, ce qui lui permet d'évaluer les partenaires locaux avec compétence et de suivre la mise en œuvre des projets. Grâce à des échanges réguliers et des visites sur place, miva renforce continuellement ce réseau. Pour chaque projet, une analyse des risques bien fondée et actualisée est effectuée. Cette action fait partie du suivi du contexte avant et après l'approbation d'un projet, en étroite consultation avec l'organisation partenaire et les personnes de confiance locales. Par ailleurs, les développements politiques dans les pays prioritaires sont observés en permanence. En cas d'incidents susceptibles d'affecter ses projets, miva se réserve le droit de prendre des mesures adéquates. Les partenaires de projet sont sensibilisés à ce sujet et conscients du fait qu'ils portent l'entière responsabilité quant à l'utilisation correcte des moyens de transport ou de communication co-financés par miva. Ainsi, ils sont tenus d'agir avec la vigilance qui s'impose pour ne pas compromettre la sécurité des personnes et des marchandises transportés ni d'autres véhicules et outils utilisés.